

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil est chargé de la gestion, du développement et de la performance efficace du conseil d'administration et il assure la direction du conseil dans tous les aspects des travaux de celui-ci. On s'attend à ce que le président du conseil représente la Société de manière positive et enthousiaste dans ses relations avec les intéressés externes.

Le président du conseil agit en qualité de conseiller auprès du chef de la direction et des autres dirigeants au sujet de toutes les questions qui concernent l'intérêt et la gestion de la Société. Dans l'exercice de cette fonction, le président du conseil doit collaborer avec la haute direction, gérer le conseil et entretenir des relations efficaces avec les actionnaires, les autres intéressés et le public.

Les responsabilités du président du conseil comprennent notamment ce qui suit :

- Favoriser l'efficacité du fonctionnement et de la direction du conseil et encadrer étroitement les membres du conseil;
- Présider les réunions du conseil et s'assurer que celles-ci se déroulent de manière efficace;
- Conseiller le président et/ou le chef de la direction;
- Faciliter les interactions entre le conseil et les membres de la direction clés, au besoin, et communiquer à la haute direction les préoccupations du conseil, des actionnaires et des autres intéressés;
- Superviser et évaluer la performance de la direction en collaboration avec le conseil d'administration;
- Intégrer les activités des comités dans les travaux du conseil;
- S'occuper de l'évolution du conseil, y compris le recrutement, l'évaluation et l'établissement de la rémunération des administrateurs;
- En collaboration avec l'administrateur principal, s'occuper de la planification de la relève et du renouvellement du conseil à long terme, compte tenu des compétences dont aura besoin le conseil et de la politique sur la diversité;
- Présider les réunions du conseil d'administration et les assemblées des actionnaires.

Le président du conseil peut, à son appréciation, déléguer certaines de ces responsabilités à l'administrateur principal [s'il y a lieu] ou au président d'un comité du conseil.

Si les postes de chef de la direction et de président du conseil sont occupés par la même personne ou si un membre de la famille Velan occupe le poste de président du conseil, on s'attend à ce que certaines de ces responsabilités soient partagées avec un administrateur indépendant qui est l'administrateur principal ou le président d'un comité.